

DEPARTEMENT

DE MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT DE NANCY

MAIRIE DE MOIVRONS



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 JUILLET 2020

Monsieur Dominique HENCK, en qualité de doyen, procède à la l'élection du Maire.

🗳 N° D2020-12 ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

M. Geoffrey GUILLAUME se présente au poste de Maire

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins	:	14
A déduire	:	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	:	14
Majorité absolue	:	8

A obtenu :

Monsieur Geoffrey GUILLAUME : QUATORZE VOIX (14 voix)

Monsieur Geoffrey GUILLAUME, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

🗳 N° D2020-13 CREATION de TROIS POSTES d' ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création de TROIS postes d'adjoint.

🗳 N° D2020-14 ELECTION du 1^{ER} ADJOINT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Monsieur Dominique HENCK se présente en qualité de 1^{ER} Adjoint

Premier tour de scrutin pour l'élection du 1^{ER} Adjoint

Nombre de bulletins	:	14
A déduire (bulletin nul)	:	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	:	13
Majorité absolue	:	7

A obtenu :

Monsieur Dominique HENCK : TREIZE VOIX (13 voix)

Monsieur Dominique HENCK, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Adjoint et a été immédiatement installé.

N° D2020-15 ELECTION du 2^{ème} ADJOINT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que les Adjointes sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Deux candidats se présentent au poste de 2^{ème} adjoint :

- Monsieur DARBELET Arnaud
- Monsieur Philippe DUPRÉ

Premier tour de scrutin pour l'élection du 1^{ER} Adjoint

Nombre de bulletins	:	14
A déduire (bulletin nul)	:	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	:	14
Majorité absolue	:	8

Ont obtenu :

- Monsieur DARBELET Arnaud : QUATRE VOIX (4 voix)
- Monsieur Philippe DUPRÉ : DIX VOIX (10 voix)

Monsieur Philippe DUPRÉ, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Adjoint et a été immédiatement installé.

N° D2020-16 ELECTION du 3^{ème} ADJOINT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que les Adjointes sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Deux candidats se présentent au poste de 3^{ème} adjoint :

- Monsieur DUPRÉ Nicolas
- Monsieur SOT Jérôme

Premier tour de scrutin pour l'élection du 3^{ème} Adjoint

Nombre de bulletins	:	14
A déduire	:	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	:	14
Majorité absolue	:	8

Ont obtenu :

- Monsieur Nicolas DUPRÉ : QUATRE VOIX (4 voix)
- Monsieur Jérôme SOT : DIX VOIX (10 voix)

Monsieur Jérôme SOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

Observations :

Monsieur Michel MINETTE n'a pas souhaité participer à la réunion et s'est afin d'éviter tout litige suite au recours auprès du tribunal administratif demandé par la Préfecture concernant la validation des élections municipales du 2^{ème} tour en date du 28 juin 2020.

LECTURE DE LA CHARTE DES ELUS

La séance est levée à 22 heures.